

RG. 23/01943

ORDONNANCE

Nous, **Mme L. UGOLINI**  
**Vice-Présidente**

Juge Chargé du ~~Contrôle des expertises~~, *de copropriété en grande difficulté*

Vu l'ordonnance du 21 février 2022 (RG 22/00302) et les pièces versées à l'appui

Attendu que l'administratrice provisoire, Madame Corinne BERT sollicite une prorogation de sa mission d'administration provisoire de la copropriété du 27, boulevard Joseph Boddo 13015 Marseille

Attendu que compte tenu des difficultés de la mesure d'instruction et des pièces justificatives fournies, il y a lieu de faire droit à la demande.

**PAR CES MOTIFS**

Autorisons une prolongation de la mission d'administratrice provisoire de Madame Corinne BERT jusqu'au *21/2/2025*

Fait à Marseille, le *21/2/2024*

